



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard,</p> <p>PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard,</p> <p>PERET : M.AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : ZAC de l'Estagnol – Cession de parcelles à la SCI l'Estagnol.

Monsieur SATGER rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du conseil en date 27 juin 2012, le conseil a approuvé la vente d'une surface prévisionnelle 2 300 m², au prix de 145 € HT le m², à la société SCI L'ESTAGNOL afin d'y implanter un bâtiment abritant un bowling, des jeux électroniques, et une salle de petite restauration, dans le cadre de son activité « activités récréatives et de loisirs ».

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-15-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que la surface définitive est aujourd'hui arpentée.

En conséquence Monsieur SATGER propose aux membres du conseil de délibérer sur la vente des parcelles cadastrées section BM n°71 d'une surface de 1990 m² et BM n°70 d'une surface de 321 m², au prix de 145 € le m² soit une surface totale de 2311 m² pour un prix H.T de 335 095 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section BM n°71 d'une surface de 1990 m² et BM n°70 d'une surface de 321 m², au prix de 145 € le m² soit une surface totale de 2311 m² pour un prix H.T de 335 095 € à la SCI l'Estagnol.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.